Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le





centre intercommunal d'action sociale

DELIBERATION DU CONSE ID: 073-26731 0076-20241015-DELCIAS_2024_24-DE D'ADMINISTRATION CIAS

Séance du 15 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 15 octobre à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 08 octobre, s'est réuni en salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 12 Nombre de membres votants : 10

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	Х		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ			X
Anne-Marie	CHOLAT			x
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	х		
Christiane	FAVRE	х		
Jean-Pierre	GUILLAUD			x
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	Х		
Béatrice	SANTAIS	Х		
Jacqueline	SCHENKL	X		
Jacqueline	TALLIN	Х		
Bernard	TURPIN	Х		
Elodie	VANACKERE			1 x
Colette	VIOLENT	Х		
Christian	COLLOUD			X
PERS	ONNEL			
Willy	CHEYNEL	x	719	3200000 1 C P S
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	Х		
Nadia	FAVRE	Х		
Natacha	PONTHUS	Х		



24-2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET APPROBATION DES CONVENTIONS POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ADMR

Le CIAS attribue chaque année des subventions aux associations assurant des missions d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées sur le territoire de Cœur de Savoie.

En 2023, les subventions des ADMR de Montmélian, de Saint-Pierre-d'Albigny et de Challes-les-Eaux ont été déterminées par le mode de calcul suivant :

- 0,32 € du kilomètre parcouru lors de l'année précédente pour Montmélian et St-Pierred'Albigny;
- 1,375 € par heure effectuée lors de l'année précédente pour Challes-les-Eaux.

L'ADMR de St-Pierre-d'Albigny a aussi perçu une subvention complémentaire exceptionnelle de 6 811 €.

En 2024, après réception des demandes des subventions et après rencontre des représentants des ADMR, il est proposé de retenir ces modes de calcul, avec arrondi à l'euro supérieur.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour les associations ADMR, en fonction du tableau ci-dessous :

Associations	Rappel subventions 2023	Km / Heures	Subventions 2024
ADMR MONTMÉLIAN	38 212 €	129 195 km	41 343 €
ADMR ST-PIERRE-D'ALBIGNY	26 200 € + 6 811 €	86 594 km	27 711 €
ADMR CHALLES-LES-EAUX	12 564 €	9 374 h	12 890 €
TOTAUX	83 787 €		81 944 €

Une convention financière sera établie avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité, Suzanne DIAS et Bernard TURPIN ne prenant pas part au vote:

- > DECIDE de verser à l'ADMR de Montmélian une subvention d'un montant de 41 343 €;
- > DECIDE de verser à l'ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny une subvention d'un montant de 27 711 €;
- > DECIDE de verser à l'ADMR de Challes-les-Eaux une subvention d'un montant de 12 890 €;
- > AUTORISE la Présidente à signer les conventions à intervenir avec les associations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

AINSI DELIBERE LES JOUR **MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,

Nadia FAVRE

La Présidente,

Béatrice SANTAIS